

- De comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC)
- De s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice
- D'être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du damage control
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence)
- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein d'un établissement
- Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès

Dates et Lieu de Formation : 8H30 à 16H30

10 places CHB et 2 places extérieures pour chaque session

- 07-08-09 février 2024 / 13-14-15 mars 2024 / 10-11-12 avril 2024 / 17-18-19 avril 2024 / 29-30-31 mai 2024 / 10-11-12 juin 2024 / 25-26-27 septembre 2024 / 09-10-11 octobre 2024 / 06-07-08 novembre 2024 / 13-14-15 novembre 2024 / 20-21-22 novembre 2024 / 09-10-11 décembre 2024 / 16-17-18 décembre 2024
- EXTERIEURS: 14-15-16 février 2024 / 15-16-17 avril 2024 / 12-13-14 juin 2024 / 02-03-04 octobre 2024 / 27-28-29 novembre 2024

Au Centre de Formation aux Métiers de la Santé

du Centre Hospitalier Duchenne– Allée Jacques Monod – BP 609

Merci de nous contacter pour obtenir les conditions d'accueil et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

CONTACTS

Coordonnateur de projet : Delphine BOUCHER Tél. : 03.21.99.32.54

Secrétariat : 03.21.99.30.61 Fax : 03.21.99.38.92

Mail : d.boucher@ch-boulogne.fr

<http://www.ch-boulogne.fr/cfms/ifsi-ifas/formation-continue-2>



Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/ifsiboulognesurmer/



F
O
R
M
A
T
I
O
N

C
O
N
T
I
N
U
E

FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE NIVEAU 2

Durée de la formation : 21 Heures (3 jours de 7 Heures)

Coût de la formation : 4500 € pour un groupe de stagiaires

: 400 € par stagiaire

Nombre de participants : 12 maximum

SIRET : 2.66.209.402.000.20

Numéro de Déclaration d'Activité : 3162 P 00 2562

Numéro d'enregistrement Organisme de DPC : 2279

Mis à jour le 31/01/2024

Textes de référence :

- **Arrêté du 1er juillet 2019** modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
- Circulaire du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé

Participants : pas de prérequis

Toute personne exerçant une profession de santé mentionnée dans la partie IV du Code de Santé Publique et personnes titulaires d'un diplôme d'AMP ou d'AES, d'assistant de régulation médicale, et aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers

Objectifs de la formation visant le développement des aptitudes et des compétences du stagiaire :

- Identifier une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en en équipe, en utilisant les techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- Participer à une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence en lien avec les recommandations médicales françaises de bonnes pratiques,
- Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Variés favorisant l'apprentissage des gestes : ateliers, cas concrets, mise en situations, supports pédagogiques....mannequins, défibrillateur de formation, matériel d'immobilisation...

LA PRESENCE A LA TOTALITE DE LA FORMATION SOIT 21 HEURES EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR L'ATTESTATION GSU NIVEAU 2

Intervenants :

La formation est assurée par des formateurs diplômés par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence 62 et/ou 59.

Evaluation et délivrance de l'attestation :

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire
- Evaluation pratique de l'acquisition des gestes enseignés et des comportements du stagiaire en situation sur les 3 modules par le formateur animant la session (participation active attendue durant les ateliers)
- Attestation délivrée par le C.E.S.U départemental
- Attestation délivrée en fin de formation, valable 4 ans (journée de recyclage à envisager avant cette date)

MODULE 1 (10 H 30) / JOUR 1 et JOUR 2 Matin : prise en charge des urgences vitales en étant capable :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée
- D'alerter le SAMU (15) ou le numéro interne de l'établissement dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. Les autres numéros d'urgence sont abordés 17/18/112/114 en tant que sauveteur isolé (situation d'alerte)
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et d'initier les soins d'urgence
- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes d'urgence adéquats (monitorage, oxygénothérapie si besoin)
- D'arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation)
- D'identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué..) et d'anticiper la réanimation spécialisée
- De transmettre à l'équipe venant en renfort un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte
- De connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières)
- De mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin, des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence

MODULE 2 (7 H) / JOUR 2 et JOUR 3 Matin : prise en charge des urgences potentielles en étant capable :

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise (AVC notamment), d'une douleur thoracique, d'un risque de sepsis, d'une hypoglycémie, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrières face au risque infectieux)
- En l'absence d'un médecin proche, d'appeler le SAMU ou le numéro interne dédié, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés
- De prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné

MODULE 3 (3H30) / JOUR 3 Après midi: urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles en étant capable :